

Cas pratique - entreprise en difficulté

Par **RemiN**, le **21/11/2013 à 14:31**

Bonjour,

La SARL Toy, dont le siège social est à Paris, a accordé, le 10 mai 2011, un prêt de 17 000 €, au taux de 7 %, [smile9]sur 5 ans, à la SA Croq'Vert, dont le siège social est à la Réunion. Ce prêt est garanti par une hypothèque sur la résidence personnelle du gérant Melle Baut. Il a été accordé dans l'agence de la Réunion qui est une succursale de la SARL Toy.

Au mois d'août, la SA demande l'ouverture d'une procédure de sauvegarde qui est ouverte par le Tribunal de commerce de Saint-Denis le 13 de ce mois. Melle Baut a remis la liste de ces principaux créanciers au mandataire Me Carles. La Banque apprend l'ouverture de la sauvegarde et veut déclarer sa créance?

Il vous est demandé d'établir dans quelles conditions cette déclaration doit être effectuée. Rédigez la déclaration de créance que la banque devra envoyer.

Je ne trouve pas de solution a ce cas, quelqu'un est-il plus renseigner sur cette matière?

Merci d'avance

Par **Occlumens**, le **21/11/2013 à 15:22**

"Je, soussignée la Banque, exige, ordonne, souhaite, requiers, vous somme et vous enjoint incessamment de considérer les créances souscrites par la SA Croq'vert, en ce que lesdites créances n'ont pas été remboursées".

Ou bien, plus concis: "La Bourse ou la Vie!"

Cordialement.

Par **RemiN**, le **21/11/2013 à 15:26**

Merci beaucoup, et pour la premiere partie de la question? A savoir, les conditions?

Cordialement.